

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 octobre 2021

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 28

Votants : 31 (dont 3 procurations)

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - C. BARDOT - J. KUCHNA - M. CHARASSE - N. COULANGE – M. MARIEN – N. CHAMOIX-BOUILLON - JM. GERMANANGUE – M. MORGAND - JC. BRAT, Vice-Présidents.

MM. R. LOPEZ – J. TERRACOL -E. BARGE - P. SEROR - O. ROYER – C. MAGNAUD – F. GONZALES - T. WIRTH – JM. BOUREL – S. THOMAS-MOLLON - JD. BARRAUD – JP. RAYMOND – R. DEJEAN - S. MORIER-MIZOULE - S. BRUNO – P. BONNET – E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

M. Jean-Sébastien LALOY à M. Frédéric AGUILERA – M. Jacques BLETTERY à Mme Nicole COULANGE – Mme Christine BOUARD à M. Michel MARIEN

Absents excusés :

Mmes et MM. F. SENNEPIN - B. AGUIAR – C. BENOIT, Vice-Présidents.

MM. F. SZYPULA – L. DUFRAISE – P. COLAS - T. LAPLACE – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – JF. CHAUFFRIAS – A. GIRAUD - V. TRIBOULET – C. DUMONT - J. ALMAZAN, Conseillers Délégués, Membres

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

N° 1

**OBJET :**

**CONVENTION DE  
GROUPEMENTS DE  
COMMANDES EN VUE  
D'UNE GESTION  
MUTUALISEE DES  
MARCHES PUBLICS**

**AVENANT 1**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture le :

**- 3 NOV. 2021**

Publiée ou notifiée le :

**- 3 NOV. 2021**

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** la délibération n°3 du Conseil Communautaire en date du 3 décembre 2020 autorisant le Bureau communautaire à signer les conventions des groupements de commandes,

**Vu** la délibération n°7 du Bureau Communautaire en date du 8 octobre 2020 approuvant la convention de groupement de commande en vue d'une gestion mutualisée des marchés publics,

**Vu** la convention constitutive du groupement de commandes en date du 16 octobre 2020, conclue avec l'ensemble des communes membres de Vichy Communauté,

**Considérant** la demande des communes d'étendre les domaines de mutualisation des besoins en fournitures, services courants, travaux, prestations de services et prestations intellectuelles,

**Considérant** la pertinence d'étendre le périmètre des groupements de commandes pour rendre plus efficiente la commande publique de l'agglomération et de ses communes membres,

**Propose** au Bureau Communautaire :

- de conclure l'avenant n° 1 à la convention précitée du 16 octobre 2020, ci-joint annexé,
- de l'autoriser à signer l'avenant.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire:

- approuve ces propositions,
- autorise M. le Président ou la Conseillère déléguée à la Commande publique à signer l'avenant n°1 à la convention et tout document nécessaire à sa bonne exécution,
- charge M. le Président et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 21 octobre 2021.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



# PROJET

## CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENTS DE COMMANDES EN VUE DE LA GESTION MUTUALISEE DES MARCHES PUBLICS SUR LE TERRITOIRE DE VICHY COMMUNAUTE

### AVENANT N°1

#### Entre les soussignées :

La Communauté d'Agglomération VICHY COMMUNAUTE,  
Sise 9, Place Charles de Gaulle - CS 92956 - 03209 VICHY Cedex,  
Représentée à l'effet des présentes par Madame Elisabeth BARGE, Conseillère  
déléguée à la Commande Publique, agissant en cette qualité, au nom et pour le compte  
de ladite communauté, par délibération du Bureau Communautaire en date du 21  
octobre 2021, ci-après désignée Vichy Communauté,

Et

La Commune de Vichy,  
Sise 1, Place de l'Hôtel de Ville - BP 42158 - 03201 VICHY Cedex,  
Représentée à l'effet des présentes par Monsieur Frédéric AGUILERA, Maire,  
agissant en cette qualité, au nom et pour le compte de ladite commune par délégation  
du Conseil Municipal, en vertu d'une délibération du 21 septembre 2020, ci-après  
désignée la Ville,

« Coordonnateurs »  
**D'une part,**

**Et :** Les entités publiques ou privées désignées en annexe de la présente convention,

### EXPOSE

Par délibération en date du 5 novembre 2015, le conseil communautaire a approuvé un schéma de mutualisation des services de la communauté d'agglomération et de ses communes membres.

Ce schéma de mutualisation a eu pour effet la mise en place, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, de six services communs dont notamment un service des Marchés publics – Achats mutualisé.

Afin d'assurer, d'une part, une gestion efficace des ressources humaines et des moyens logistiques associés à ce service et, d'autre part, de mutualiser les coûts induits liés aux procédures de marchés publics, Vichy Communauté et ses communes membres sont convenues de constituer, au fur et à mesure de l'échéance de leurs contrats des groupements de commandes.

Par délibération du bureau communautaire du 8 octobre 2020, Vichy Communauté a approuvé les termes de la convention constitutive de groupements de commandes, selon les besoins exprimés de chacun de ses membres.

De nouveaux besoins ayant été exprimés par les membres, ces derniers sont convenus ce qui suit.

## AVENANT 1

### ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

L'article 1<sup>er</sup> de la convention de groupement précitée du 16 octobre 2020 est modifié comme suit :

« Il est constitué entre les membres signataires de la présente convention constitutive un groupement de commandes, en vue de la passation de marchés publics relatifs aux travaux, prestations de services et prestations intellectuelles pour les marchés suivants :

- travaux de réhabilitation et d'entretien de bâtiments et autres équipements collectifs (notamment aires de jeux, terrains de sports)
- travaux de voirie et d'aménagements urbains
- Acquisition et maintenance de défibrillateurs
- Acquisition de logiciels et de matériels informatiques
- entretien et maintenance des installations électriques et mécaniques, notamment :
  - Désenfumage
  - SSI
  - Eclairage de sécurité
  - Alarme incendie
  - Alarme intrusion et vidéo-surveillance
  - Chauffage – VMC – Climatisation
  - Portes automatiques, semi-automatiques
  - Ascenseurs et monte-charges
  - Vérification des extincteurs
  - Groupes électrogènes
- contrôles réglementaires portant sur des bâtiments, installations ou biens d'équipements collectifs, notamment :
  - Aires de jeux et autres équipements sportifs
  - Tribunes
  - EPI
  - Installations électriques des ERP
  - Ascenseurs et monte-charges
  - Diagnostics amiante et plomb

- Analyse de la qualité de l'air
- prestations de services et prestations intellectuelles, notamment :
  - Missions de maîtrise d'œuvre
  - Missions de coordination sécurité et de protection de la santé
  - Missions de contrôle technique
  - Ordonnancement - Pilotage - Coordination
  - Diagnostics immobiliers, notamment plomb, amiante, performance énergétique
  - Diagnostics de pollution
  - Etudes géotechniques
  - Etudes de programmation
  - Etudes en matière d'aménagement urbains,
  - Etudes en matière de bâtiments
  - Etudes en matière d'espaces verts, notamment diagnostics arboricoles et expertise d'arbres
  - Levés topographiques
  - Documents d'arpentage

Les procédures de mise en concurrence concernées par la présente convention, sans que cette liste ne soit exhaustive, engloberont à la fois les marchés initiaux, mais également leurs avenants utiles à la réalisation des prestations.

La mise en œuvre des prestations objet de la présente convention est désignée par les termes « marchés publics ».

## **ARTICLE 2 : AUTRES CHARGES ET CONDITIONS**

Les clauses de la convention initiale du 16 octobre 2020, non modifiées par le présent avenant, demeurent en vigueur

Fait à Vichy, en un exemplaire original, le

Pour la Communauté d'Agglomération  
Vichy Communauté  
Coordonnateur des groupements de commandes  
Elisabeth BARGE

**CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENTS DE COMMANDES  
DE LA GESTION MUTUALISEE DES MARCHES PUBLICS SUR LE TERRITOIRE  
DE VICHY COMMUNAUTE**

**AVENANT N° 1**

**ANNEXE 1**

**Signature des membres du groupement de commandes**

La Commune de .....

Sise ....., 03 .....

Représentée à l'effet des présentes par Madame/Monsieur

Maire, agissant en cette qualité, au nom et pour le compte de ladite commune,

par délibération n°... en date du ..... 20.....,

Approuve la présente convention constitutive

Signature:( Structure, titre, nom, tampon)

# Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 1 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 OCTOBRE

Objet de l'acte : 2021 - CONVENTION DE GROUPEMENTS DE COMMANDES EN VUE  
D'UNE GESTION MUTUALISEE DES MARCHES PUBLICS - AVENANT N° 1

.....

Date de décision: 21/10/2021

Date de réception de l'accusé 03/11/2021

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 21OCTO2021\_1

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20211021-21OCTO2021\_1-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .4

Commande Publique

Autres types de contrats

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 1.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20211021-21OCTO2021\_1-DE-1-  
1\_1.pdf )